
Décret portant que la commission des Secours publics fera payer des indemnités aux citoyens lésés par l'explosion de Grenelle, lors de la séance du 13 brumaire an III (3 novembre 1794)

Henri Menuau

Citer ce document / Cite this document :

Menuau Henri. Décret portant que la commission des Secours publics fera payer des indemnités aux citoyens lésés par l'explosion de Grenelle, lors de la séance du 13 brumaire an III (3 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. p. 361;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21545_t1_0361_0000_4

Fichier pdf généré le 04/10/2019

dans l'administration des Invalides, de ce qu'on voulait les priver d'une femme qui leur tenait lieu de mère (Oui, une mère! *s'écrie-t-on*). Je me rendis aux Invalides, et j'usai en cela du droit qu'ont tous les citoyens de s'informer comment sont traités les défenseurs de la patrie qui ont été mutilés à son service. Je parcourus, avec les deux citoyens qui m'avaient été adjoints, les infirmeries et les premiers objets qui frappèrent nos regards furent des crucifix, des images de la Vierge... (*plusieurs voix* : Ce n'est pas là la question; au voix!). Président, maintiens-moi la parole.

*** : On devrait dire la messe tous les jours au commencement de la séance, pour plaire à ces messieurs. (*Violents murmures.*)

CLAUZEL : Président, si tu suivais le vœu de l'Assemblée, ce scandale ne serait pas arrivé.

LE PRÉSIDENT : Je rappelle à l'ordre tous ceux qui prennent la parole sans me l'avoir demandée. Je la maintiendrai à Bourdon, à qui elle appartient.

CLAUZEL : Président, il est étonnant que tu ne consultes pas l'Assemblée quand une grande partie de ses membres le réclame. Tu viens de dire que personne ne devait prendre la parole sans l'avoir obtenue; mais il me semble que, quand un membre prend la parole pour insulter une partie de l'Assemblée, tu dois le rappeler à l'ordre.

*** (98) : Je demande que le membre qui a osé insulter une partie de l'Assemblée lorsqu'elle émettait son vœu soit rappelé à l'ordre. Plusieurs voix appuient cette motion.

TALLIEN : Cette discussion est indigne de la Convention. Il faut approuver les mesures prises par le comité des Secours publics et passer à l'ordre du jour sur le reste.

La Convention ferme la discussion, et approuve les mesures prises par le comité des Secours publics.

Léonard BOURDON : Je demande si l'Assemblée a passé l'ordre du jour sur les grandes vérités que j'avais à dire relativement à la maison des Invalides et à la situation des blessés...

Léonard Bourdon est interrompu par l'arrivée de plusieurs défenseurs de la patrie, qui apportent un grand nombre de drapeaux pris sur les ennemis de la République (99).

f

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de [MENUAU, au nom de] ses comités des Secours publics et des Finances réunis, sur les pertes en meubles et fruits éprouvées par plusieurs citoyens lors de l'explosion de la poudrerie de Grenelle, et constatées par procès-verbal, décrète que la commission des secours publics fera payer, sur les fonds mis à sa disposition, la somme de trente-sept mille cent douze livres, montant de l'évaluation des pertes dont il s'agit et désignées dans le tableau annexé au présent décret.

État nominatif des citoyens qui ont éprouvé des pertes en mobilier et en fruits, lors de l'explosion de la poudrerie de Grenelle.

NOMS DES CITOYENS	NATURE DES PERTES	ÉVALUATION DES PERTES
Lemettais	Fruits, cloches et instrumens de jardinage	449 L 5 s
Pioline (père)	<i>idem</i>	924 12
Juliot (Etienne)	<i>idem</i>	3 322 12
Emchim	<i>idem</i>	2 116 12
Cochard (D. Julien)	<i>idem</i>	2 099 10
Vase	<i>idem</i>	145
Sanguin (François)	<i>idem</i>	435
Cochard (A. Denis)	<i>idem</i>	10
Burvin (Louis)	<i>idem</i>	8
Vilmer	<i>idem</i>	3
Clou (père et fils)	<i>idem</i>	15
Thoré (Pierre)	<i>idem</i>	186
Leteurthe (Julien)	<i>idem</i>	787 10
Gervais	<i>idem</i>	1 487 14
Julien (L. Antoine)	<i>idem</i>	609 8
Babot	<i>idem</i>	3 392 16

(98) *Moniteur*, XXII, 416, indique Caumont (?).

(99) *Moniteur*, XXII, 416. *Débats*, n° 772, 632.